



VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES
INSCRIPTIONS dans les ÉCOLES MATERNELLES
PUBLIQUES
ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

A PARTIR DU 3 AVRIL 2018

QUI SONT CONCERNÉS ?

- Les enfants nouveaux arrivants scolarisés nouvellement domiciliés à Lézignan-Corbières
- Les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2015
- Les enfants nés avant 2015 non encore scolarisés

INSCRIPTION EN TRÈS PETITE SECTION

Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Ces enfants seront inscrits sur une liste qui permettra leur intégration en « **Toute Petite Section** » en fonction des places disponibles. Les familles en seront avisées.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

PRÉSENTEZ-VOUS à l'accueil de la Mairie au rez-de-chaussée

Cours de la République 04 68 27 10 32

Les lundis, mardis, mercredis, jeudi et vendredis de 8h30 à 17h30

MUNI DES JUSTIFICATIFS LISTÉS CI-DESSOUS

- > **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois établi au nom du responsable.
- > **Livret de famille** pour justifier de la filiation
- > **Le carnet de santé** pour vérifier si l'enfant a les vaccins obligatoires à jour.
- > **Un certificat de radiation** fourni par l'école où l'enfant était scolarisé.

L'ADMISSION À L'ÉCOLE

Dès que le certificat d'inscription est délivré par la mairie, vous pouvez prendre rendez-vous avec la direction de l'école, pour finaliser l'admission.